


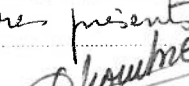


Objet-Date Référence	TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION
	<p style="text-align: center;">Séance du 15 janvier 1986 à 18h30</p> <p>convocations adressées le 10 janvier 1986 Procès Verbal affiché le 22 janvier 1986</p> <p>L'An mil neuf cent quatre vingt six et le quinze janvier à 18h30 le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Blinson René, Maire.</p> <p>Étaient présent : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Cavagne Sabine et Monsieur Sarthou, Danis</p>
<p><u>Utilisation et entretien du Foyer</u></p>	<p>La séance ouverte Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le ménage au foyer socio culturel sera effectué par Mme Pradier, gérante de l'agence postale. Conformément aux instructions de Monsieur le Directeur des P.T les heures d'ouverture au public de l'agence sont de 9h à 12h et de 15h à 17h. De ce fait, Mme Pradier pourra, si cela est nécessaire faire une heure de ménage tous les jours au foyer.</p> <p>De plus il est difficile de savoir quand et comment la salle du foyer est utilisée par les associations. Il propose donc de réunir tous les présidents des associations locales.</p> <p>Le conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.</p>
<p><u>Décharge Publique</u></p>	<p>Monsieur le Maire expose la nécessité de combler la décharge sise au lieu-dit "La Salahie". Cette décharge est trop près des habitations surtout qu'il pourrait y avoir la possibilité d'aménager un chemin d'accès à l'autre décharge située route de Fournes. L'accès par la route de Fournes serait interdit (fermeture avec deux gros blocs). Ce qui éviterait que des gens extérieurs à la commune viennent vider leur débris à St-Hilaire.</p> <p>Qui est exposé, le conseil Municipal</p>

Objet-Date Référence	TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION
gouter 3eme Age	<p>decide de combler la décharge sise à la sabatière et de modifier l'accès de celle située vers la route de Fournis.</p> <p>Monsieur le Maire demande à l'assemblée de fixer la date du traditionnel goûter offert aux personnes âgées.</p> <p>Après délibération il est décidé à l'unanimité d'organiser le goûter du 3<sup>em</sup> âge le samedi 1<sup>er</sup> février à 15 heures au Foyer.</p>
location logement Mairie	<p>Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Saura et de M<sup>r</sup> l'abbé Cussac. Tous deux sollicitent la location du logement de l'ancien garde-champêtre.</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré</p> <p>Considérant que M<sup>r</sup> Saura a été le premier à demander la location du logement communal,</p> <p>Decide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de louer l'appartement communal à M<sup>r</sup> Saura à compter du 15 février 1986</li> <li>- de fixer le loyer mensuel à 500 F</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location.</li> </ul>
Ordures ménagères contenaires	<p>Monsieur le Maire expose qu'il serait possible d'obtenir par l'intermédiaire des SICTOMU des contenaires.</p> <p>Le Conseil Municipal décide de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de demander aux SICTOMU 4 contenaires qui seront placés : place du feu de boule, place de la Vierge et au lotissement le gris et à la cave Coopérative.</li> </ul> <p>Suite à l'incendie de la grange PERRIN Monsieur Pujolais informe l'assemblée qu'il serait utile de faire confectionner un chariot pour faciliter le déroulement des tuyaux.</p> <p>Il de stocker le matériel de lutte contre l'incendie à l'herbager.</p> <p>Ont signé les membres présents</p> <p style="text-align: right;">     </p>